

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 juillet 2015**

OBJET

**08 – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS  
SPORTIFS PAR LES COLLEGES PUBLICS/PRIVES DE LOIRE-  
ATLANTIQUE ET LEURS ASSOCIATIONS SPORTIVES –  
ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 ET 2016-2017**

N° 2015-07-08

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juillet 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 19**

**Votants : 28**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES,  
Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON,  
Michel RINCE, Isabellè GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénoïa LEBRETON, Aurora  
ROOKE, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

**Pouvoirs : 9**

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER  
Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET  
Yvon LERAT donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

**Absent : 1**

Catherine RENAUDEAU

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....19  
ayant un pouvoir...9  
votants.....28

**Délibération**

**Rapporteur : Mickaël MENDES**

Les collègues et leurs associations sportives utilisent les équipements sportifs de la commune pour les activités physiques et sportives des élèves. Une convention signée par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, la commune de Treillières et les établissements scolaires, fixe les conditions de mise à disposition des équipements sportifs.

Cette convention d'une durée de trois ans arrive à terme en juillet 2015.

Dans un souci de lisibilité et de facilité du suivi administratif, le conseil Départemental de Loire-Atlantique a souhaité en 2014 uniformiser les dates des conventions avec tous les collèges du département. Ce dernier a fixé la prochaine échéance du renouvellement de ses conventions de partenariat à 2017.

Compte tenu de la validité de sa précédente convention jusqu'en 2015, la commune de Treillières a donc été invitée à signer une convention pour les 2 années scolaires à venir 2015/2016 et 2016/2017.

Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE08-  
DE  
Date de télétransmission : 13/07/2015  
Date de réception préfecture : 13/07/2015

Cette convention précise notamment les dispositions tarifaires relatives à la mise à disposition des équipements sportifs :

- Grande salle 12 €
- Petite salle 6 €
- Installations extérieurs 9 €
- Piscine (par couloir de 25m) 16 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :**

- **D'EMETTRE un avis favorable pour cette convention ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le 09 juillet 2015,

Le Maire,  
**Alain ROYER**

